**Syndicat Cgt des Agents de la Métropole Aix Marseille Provence**

*23 boulevard Charles Nedelec 13003 Marseille*

*email : cgt.metropole.amp@gmail.com*

Marseille, le 10 mars 2025

Madame Martine VASSAL
Présidente de la Métropole Aix Marseille Provence
Monsieur Domnin RAUSCHER
Directeur Général des Services
Madame Sandra ROSSI
Directrice des Ressources Humaines

**Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du 27 mars 2025 pour l'ensemble des personnels métropolitains.**

Mesdames et Monsieur,

L'article 189 de la loi de finances pour 2025 modifie l'article L822-3 du Code général de la fonction publique qui disposait jusqu'à présent qu'en cas d'arrêt maladie, pendant trois mois, le fonctionnaire percevait l'intégralité de son traitement. Les mots « l'intégralité » ont été remplacés par « 90 % ».

Suite à la parution du Décret n° 2025-198 du 27 février 2025 relatif à la rémunération maintenue en congé de maladie pour certains agents publics, à partir du 1er mars, l'indemnisation des agents en arrêt maladie va passer de 100 % à 90 %. La déduction de 10 % s'appliquant au traitement indiciaire brut.

Alors que les logiciels de paie, ne sont pas encore adaptés, la Métropole, a d'ores et déjà, annoncé par une note d'information en date du 5 mars que cette disposition serait appliquée avec effet rétroactif, puisque la gestion informatique n'est pas encore adaptée.

Cette régression historique qui, encore une fois, non seulement stigmatise les agents publics, va également générer une dégradation de la santé et des conditions de travail et de vie pour un grand nombre de collègues. C'est d'ailleurs la raison qui a motivé vos collègues représentant les employeurs publics territoriaux au Conseil Commun de la Fonction publique à voter unanimement contre aux cotés de toutes les organisations syndicales.

Selon les premières estimations, un agent de catégorie C pourrait perdre plus de 200 euros pour 20 jours d'arrêt, en cumulant le jour de carence et la baisse de 10 % de l'indemnisation.

Rappelons que ces agents, dont la rémunération est déjà très basse, ont un taux d'absence pour raison de santé deux fois supérieur à celui des autres catégories de la Fonction Publique Territoriale en raison de la pénibilité de leurs métiers et de l'usure professionnelle qui est liée. Cette baisse de la rémunération constitue une régression majeure des conditions de vie et de travail des personnels

A la Métropole, selon le dernier Rapport Social Unique, les accidents de service sont passés de 595 en 2021 à 850 en 2023 alors que le nombre de personnels a baissé. De même, les maladies professionnelles ont triplé en 4 ans. Si nous mettons en application cette mesure que pensez-vous qu'il va se passer ? Les agents malades pour éviter la baisse de leur salaire, se rendrons au travail au risque de mettre leur santé et leur vie en danger et pour certains celles des usagers.

Pour toutes ces raisons et surtout la dernière invoquée, le syndicat Cgt des agents de la Métropole Aix Marseille Provence, dépose **un préavis de grève de 0 à 24 heures sur la journée du 27 mars 2025.**

**Nous demandons aux élus de la Métropolitain ainsi que sa présidente en la personne de Martine Vassal de prendre une délibération pour le maintien à 100% des indemnités de maladie ordinaire sur les 3 premiers mois.**

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur cette revendication.

Nous vous adressons, Mesdames et Monsieur, nos sincères salutations.

Pour le Syndicat CGT
Métropole Aix Marseille
La secrétaire générale
**Dominique Maccari**